



Alice a commis une erreur et refuse de rectifier la situation...

Par **segur**, le **12/10/2009** à **12:10**

Bonjour,
J'ai souscrit par téléphone une offre Alice Box à 29.95 euros le 28/08/09. Une promotion était disponible avec cette offre, soit 2 mois d'abonnement offert, soit 4h de portable pendant un an. J'ai précisé que je souhaité avoir la promotion 4h de portable. Un mois après cette souscription, je m'aperçois que le conseiller Alice qui a traité mon dossier a commis une erreur et a validé mon inscription avec la promotion 2 mois d'abonnement offert. Par conséquent, croyant avoir la promotion 4h de portable et pensant pouvoir faire confiance à Alice, j'ai émis des appels vers les portables avec mon fixe.
Etant donné que je n'ai reçu aucun document stipulant que Alice avait valider mon inscription avec l'offre des 2 mois offert, je n'ai pas pu les alerter plus tot. A ce jour, Alice m'informe tout simplement qu'ils ne peuvent rien faire. La seule preuve qui permettrai de confirmer qu'ils ont commis une erreur est la conversation téléphonique du 28/08/09...et bien entendu ils refusent de s'en servir et m'informent que ces enregistrement ne peuvent pas être utilisés à des fins juridiques.
Quel peut être l'issue de ce litige car je refuse de payer les communications émises vers les portables et les 45 euros de résiliation?